

N/REF : CIRCULAIRE N° 6/2020

Objet : Traitement d'activité au BCF pendant le confinement

Paris, le 24 mars 2020

Madame, Monsieur,

En raison des mesures de confinement prises par le Gouvernement afin de limiter la propagation du Covid-19, les locaux du BCF sont fermés.

L'activité du BCF se poursuit en télétravail et les collaborateurs continueront donc, de leur domicile, à répondre à vos courriels.

Les courriers papier étant actuellement stockés à la Poste sans que nous puissions les traiter, le BCF vous demande donc pour l'instant de ne plus en envoyer au 1 rue Jules Lefebvre, 75431 PARIS 9^{ème}.

De même, les paiements que vous effectuez devront l'être par virement et non par chèques.

Le personnel ne pouvant être joignable par téléphone, nous vous prions de bien vouloir privilégier l'envoi de mails aux deux adresses principales, à savoir : bcf.courrier@bcf.asso.fr (pour tout dossier sinistre) et entite.support@bcf.asso.fr (nomination de correspondants ou représentants, procédure d'escalade...).

Ces mesures sont prises pour la durée du confinement.

Nous espérons que cette situation prendra fin le plus tôt possible mais, en attendant, prenez soin de vous et de vos proches.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le Directeur,



Xavier LEGENDRE